



ANNEXE 2

Concours « Ma cantine sans gaspi »

Protocole de pesée

Pour la programmation d'une pesée participative de sensibilisation (PPS) au gaspillage alimentaire.

Durée : une semaine, du lundi 3 avril au jeudi 6 avril 2023





I- <u>Matériel nécessaire :</u>

2 tables de 100x80 cm environ

4 seaux de même tare (peser leur poids à vide)

5 affichettes * : pain / biodéchets consommables (compostable/non compostable) / inévitables (os, peaux, ..) / inertes (emballages, inertes serviettes)



Affiche annonçant la pesée*



Chariot à 2 ou 3 étages, avec affichette* présentant les plats/produits servis « non entamé / non goûté »



Feuille de pesée journalière *

| | Garnillan | - alimentaire | Inévitables | gramme s Inertes | |
|---|-----------------|-----------------------------|--|--|-----------------|
| Catégories de tri | Pain | Bio-déchets consommables | os, tregnons, passe, toyaco palare non-consormables papiers serviettes | embalises plactiques, aluminium son biodégradable | Serviettes |
| En cuisine | poids brut (gr) | poids brut (gr) | poids brut (gr) | poids brut (gr) | poids brut (gr |
| Paids à vide du contenant servant à la pesée (gr) : | | | | | |
| À la distribution le surplus préparé non consommé et perdu | poids brut (gr) | poids brut (gr) | poids brut (gr) | poktis brut (gr) | poids brut (gr |
| Paids à vide du contenant servant à la pasée (gr) : | | | | | |
| Au retour des plateaux les restes non consommés | poids brut (gr) | poids brus (gr) | poids bruk (gr) | poids brut (gr) | posts brut (gr) |
| Poids à vide du contenant servant à la pesée (gr) : | Fynositio | n des plats non en | tamés ou à neine | | |
| catégories | Pain | | Plat | Fromage | Dessert |



^{*} Documents fournis par le Département, à imprimer





Le Département peut également mettre à disposition du collège :

Du matériel de pesée (seaux, peson, balance, affiches, expositions), à la demande du collège, et dans la limite des équipements disponibles.



Une exposition

Exposition composée de 6 panneaux roll'up

- Fichiers à imprimer*





De la documentation (dans la limite de 25 exemplaires/établissement – par envoi postal) Plaquettes ADEME (collection Clés pour agir) « Manger mieux, gaspiller moins »

Le collège peut également télécharger librement ou commander les affiches de sensibilisation au gaspillage alimentaire, sous :

https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Des-affiches-antigaspi-pour-des

^{*} Documents fournis par le Département, à imprimer





II- <u>Disposition des matériels :</u>

Installation des tables, seaux et chariots d'exposition des plats/produits « non entamés/non goûtés », en amont et à proximité de la plonge.



Ainsi, les élèves déposent leurs aliments non goûtés ou à peine entamés sur le chariot d'exposition, puis trient leurs déchets de plateau dans les seaux prévus à cet effet, par catégorie.



Possibilité d'adapter le nombre et les catégories de seaux :

- En cas de compostage, possibilité de séparer les biodéchets consommables d'origine végétale et ceux d'origine animale, soit 5 seaux à prévoir.
- En cas de tri des emballages plastiques, possibilité de séparer les emballages plastiques des serviettes en papier (2 seaux).





III- <u>Le collège prévoit :</u>



En amont de la pesée :

- **Mobiliser une ou des équipes** de trois personnes au moins et opérationnelles sur les quatre jours (par exemple équipe d'élèves encadrée par un adulte)
- Apposer l'affiche d'annonce de la pesée, et communiquer sur cette action auprès de la communauté éducative, des élèves et de leurs parents.

Pendant la pesée :

- Peser chaque composante d'un plateau témoin, pour mesurer le contenu alimentaire du plateau (grammage moyen d'un repas),
- Prévoir une table ou un chariot servant à exposer des assiettes à peine entamées, pour la sensibilisation,
- Peser les aliments jetés (bio-déchets) selon 2 catégories (**pain, biodéchets consommables**) aux trois étapes suivantes :
 - Confection/préparation à la cuisine (aliments non servis et jetés)
 - Distribution à la chaîne et dans les buffets (aliments non servis et jetés)
 - Retour des plateaux des convives, y compris les plats non entamés exposés sur le chariot (aliments servis et jetés),
- Isoler les **« biodéchets inévitables »** et les **« inertes (emballages/serviettes) »,** car non considérés comme du gaspillage alimentaire,
- Reporter sur la fiche de pesée le <u>poids brut</u> mesuré, c'est-à-dire le poids des déchets avec le poids du seau, pour éviter les erreurs ainsi que le poids du contenant de pesée. En effet, le poids du seau sera retranché après la pesée par le Département lors du diagnostic afin d'obtenir un poids net,
- ATTENTION A NE PAS OUBLIER:
 - De peser les seaux vides avant la pesée ou leur vidage dans une poubelle (tare),
 - De peser les plats « non goûtés, non entamés » exposés sur le chariot,
 - De peser les aliments perdus à la distribution et à la confection. En effet, l'équipe d'élèves encadrée, chargée des pesées, pèse les retours de plateau et s'organise avec l'équipe de cuisine pour peser ce qui est perdu à la distribution et à la confection/préparation.

Le moment de la pesée est aussi l'occasion de dialoguer avec les convives et l'équipe de cuisine, non seulement à propos du gaspillage alimentaire mais aussi de la loi Egalim (produits labellisés, bio, menu hebdomadaire végétarien, légumineuses, produits de saison, produits transformés, commerce équitable, issus de la Pêche durable, ...) et Climat et résilience.





Après la pesée :

Transmettre les données collectées à Sandrine MOURET (Chargée de mission développement durable) soit :

- par courriel à <u>sandrine.mouret@moselle.fr</u>
- soit via la plateforme de partage en ligne

Les éléments transmis devront comporter :

- Les résultats de chaque pesée réalisée sur la semaine, le nombre de repas préparés/commandés, le grammage moyen d'un repas (plateau témoin), le nombre de convives présents à chaque repas,
- Les menus détaillés qui auront été proposés pour cette semaine de concours (en précisant les labels des produits utilisés, et leur part du prix hors taxe des denrées achetées, leur origine),
- Un mémento des actions de mobilisation des différents membres de la communauté éducative et les actions participatives réalisées,
- La liste des actions de communication, les canaux utilisés et les supports de communication réalisés.

IV- Retour d'expérience :

De l'expérience des 67 collèges sensibilisés et engagés dans la lutte antigaspi, il ressort que, pour réduire le gaspillage alimentaire, deux mesures, entre autres, sont capitales :

- tenir un carnet de bord sur les quantités préparées et les quantités consommées,
- peser, compter et mesurer les quantités en fonction de l'historique de ce carnet de bord.

Sandrine MOURET, chargée de mission Développement Durable au Département de la Moselle (<u>sandrine.mouret@moselle.fr</u>), reste à la disposition des collèges participants pour toute question et conseil avant, pendant et après le concours.